

EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) Mirabeau

Aménagement et acquisition de matériel et mobilier

Demande de subvention auprès de la CAF

EXPOSE DES MOTIFS

La construction d'un groupe scolaire avec centre de loisirs dans le quartier Mirabeau doit avoir lieu pour une ouverture en septembre 2007.

La réalisation de cette opération s'avère indispensable et permettra d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Ce projet s'inscrit dans une démarche municipale visant à augmenter et à diversifier l'offre des structures d'accueil Petite Enfance, Enfance, Jeunesse sur la ville d'Ivry Sur Seine.

Objectifs :

Le centre de loisirs doit permettre aux enfants :

- de vivre une expérience enrichissante de vie en collectivité, répondant aux besoins de communication et d'échange et respectant le rythme individuel,
- l'apprentissage du respect et de la compréhension de l'autre,
- l'apprentissage progressif de l'autonomie et la participation des enfants à la définition des règles de vie,
- de favoriser la vie démocratique et laïque,
- la découverte de l'environnement,
- de développer les activités de groupe, le jeu, l'expression sous toutes ses formes, sans oublier les moments de détente et de repos,
- la pratique d'activités physiques et de plein air, d'activités culturelles, en assurant la sécurité physique et affective de chacun.

Description des locaux :

L'ensemble fonctionnel « CLSH » regroupe plusieurs espaces différents :

- CLSH élémentaire :
 - 2 salles d'activités,
 - 1 bureau,
 - 2 locaux rangement.

- CLSH maternel :

- 3 salles d'activités,
- sanitaires enfants,
- 1 bureau.

Dans le cadre de son schéma directeur des équipements scolaires et de loisirs, la Ville d'Ivry-sur-Seine réaffirme sa volonté de développement de politiques cohérentes pour mieux accueillir l'enfant et sa famille.

Dans ce but, l'action de la commune visera, par ailleurs, à favoriser la complémentarité entre les nouvelles réalisations et l'amélioration des structures existantes, afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants une bonne qualité d'accueil et de faciliter l'accès aux familles les moins favorisées.

La Caisse d'Allocations Familiales peut apporter son concours financier à hauteur de 40 % du montant H.T.

Je vous propose donc de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention destinée à financer les travaux d'aménagement et l'acquisition de matériel et mobilier du centre de loisirs sans hébergement Mirabeau.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal, chapitre 011.

EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) Mirabeau

Aménagement et acquisition de matériel et mobilier

Demande de subvention auprès de la CAF

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que dans le cadre de son schéma directeur des équipements scolaires et de loisirs, la Ville d'Ivry-sur-Seine prévoit l'aménagement d'un Centre de Loisirs maternel et élémentaire dans le Groupe scolaire Mirabeau,

considérant qu'il y a lieu, pour cette opération, de solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux relatifs à l'aménagement et à l'acquisition de matériel et mobilier du centre de loisirs sans hébergement (CLSH) du groupe scolaire Mirabeau.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et notamment à signer les conventions nécessaires à cette opération.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal, chapitre 011.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2006